Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-06 VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT CRÉÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-01

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-06 visant à augmenter le fons de roulement crée en vertu du règlement numéro 2003-01.

L'objet de ce règlement est d'augmenter le fonds de roulement de 100 000 $.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 4e jour du mois de mai 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière